

FINANCES

20.06.26.01-041 Débat d'orientations budgétaires

CONTEXTE ECONOMIQUE

Au niveau mondial, l'année 2019 a été marquée par une décélération globale de la croissance mondiale liée aux incertitudes politiques et géopolitiques (guerre commerciale Etats Unis – Chine, Brexit, crise Iran - Etats Unis, ...).

La mise en place de barrières tarifaires et le risque de Brexit dont les contours sont incertains ont eu un impact direct sur le volume des exportations et un impact indirect sur l'activité au travers d'un choc de confiance.

Malgré une fin d'année permettant d'espérer des issues positives au Brexit et au bras de fer entre la Chine et les Etats Unis, les incertitudes et la mise en place de taxes sur les importations ont déjà eu des incidences sur la croissance. Ainsi la hausse du PIB mondial a été de 3 % en 2019 contre 3,87 % l'année précédente.

Face au ralentissement de la croissance, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales se sont montrées résolument accommodantes en adoptant des politiques monétaires très volontaristes de baisses des taux d'intérêt.

Au niveau européen, après une reprise de la croissance au 1^{er} trimestre, avec une hausse du PIB de 0,4%, la croissance a ralenti au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre et stagné au 4^{ème}. Globalement la croissance sur la zone Euro a, elle aussi, ralenti en 2019 avec une augmentation de 1,2% contre 1,9 % en 2018. Les indicateurs de fin d'année semblaient montrer une stabilisation de l'activité.

Dans ce contexte mondial la France a plutôt bien résisté en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année.

L'activité a été portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement et une consommation des ménages relativement solide.

Dans ce contexte, même si la France n'échappe pas au ralentissement, elle s'en sort mieux que le reste de la zone euro. Ainsi, avec un ralentissement moins marqué de sa croissance 1,3 % en 2019 contre 1,7 % en 2018 (-0,4%), alors que dans le même temps le reste de la zone euro voyait sa croissance passer de 1,9% à 1,2 % (-0,7 %).

Suite à la crise sanitaire liée au COVID, l'économie mondiale connaît actuellement la plus grave récession depuis la Grande Dépression des années 1930, avec une baisse du PIB de plus de 20 % et une hausse du chômage dans de nombreux pays. Même dans les pays où les mesures de confinement ont été relativement légères, les premières données montrent déjà clairement que les coûts économiques et sociaux de la pandémie seront importants. Les perspectives de croissance dépendent de nombreux facteurs, notamment de l'évolution que connaîtra le COVID-19, de la durée des cessations d'activité, de l'impact sur l'activité et de la mise en œuvre du soutien des politiques budgétaires et monétaires. L'incertitude prévaudra probablement pendant une période prolongée.

La Banque de France anticipe un recul du PIB de l'ordre de 10 % cette année en raison du confinement dû à la pandémie de Covid-19. Pour les économistes de la banque centrale,

cette année noire sera suivie d'un rebond de 6,9 % en 2021. Celui-ci ne sera toutefois pas suffisant pour que le PIB retrouve son niveau d'avant l'épidémie. Il faudrait attendre la mi-2022 pour que l'activité revienne à celle de fin 2019. Plus de deux années seront donc nécessaires pour effacer les effets de la crise.

Selon les données publiées par l'Insee, au cours du premier trimestre l'économie française a détruit 502.400 emplois nets. Cela représente une chute de 2 % au cours du premier trimestre par rapport aux trois derniers mois de 2019. Le chômage devrait perdurer, à la mi-2021, le pays pourrait compter 1,15 million de personnes sans-emploi en plus par rapport à la fin 2019. Et le taux de chômage atteindrait son pic dans la première moitié de l'année prochaine.

L'ensemble de ces données incite donc à la prudence et la vigilance dans élaboration du budget communal.

ETAT DES LIEUX - COMPTE ADMINISTRATIF **COMMUNE DE SOUSTONS**

Le résultat de l'exercice 2019, se présente comme suit :

- **Fonctionnement :**

- Dépenses	:	8 344 800,02 €
- Recettes	:	11 408 360, 22 €
- Excédent	:	3 063 560, 20 €

- **Investissement :**

- Dépenses	:	6 146 720,34 €
- Recettes	:	5 974 360,84 €
- Déficit	:	172 359,50 €

Les grandes masses (Dépenses et Recettes Réelles)

	2016	2017	2018	2019	VARIATION 2018/2019
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 747 633 €	7 730 320 €	7 731 503 €	7 833 819 €	+ 1,32 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 672 585 €	8 959 330 €	9 489 900 €	9 708 213 €	+ 2,30 %
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 296 159 €	2 072 027 €	2 902 825 €	4 525 253 €	+ 55,89 %
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 948 386 €	1 698 055 €	1 957 834 €	4 631 083 €	+ 136,54 %

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
011 – Charges à caractère général	2 129 300 €	2 075 024,90 €
012 – Charges de Personnel	4 332 200 €	4 323 532,78 €
014 – Atténuation de produits	26 000 €	25 786,04 €
65 – Autres charges de gestion courantes	1 288 305 €	1 198 775,26 €
66 – Charges financières	207 748 €	207 628,27 €
67 – Charges exceptionnelles	3 100 €	3 071,67 €
022 – Dépenses imprévues	76 900 €	
023 – Virement à l'investissement	2 319 988 €	
042 – Opérations d'ordre	487 560 €	510 981,10
TOTAL	10 871 101 €	8 344 800,02 €

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 075 024,90 € (97,45 % de réalisation). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires

Les charges de personnel s'élèvent à 4 323 532,78 €, (99,13 % de réalisation).

Les atténuations de produits concernent le remboursement de la part départementale de la taxe de séjour qui est perçue par la commune.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 198 775,26 € (93,05 % de réalisation). Dans ce compte nous trouvons les participations aux divers organismes, dont SDIS, SYDEC, SIEAM, SIPA, ainsi que les subventions au CCAS et aux diverses associations.

Les charges financières s'élèvent à 207 628,27 € (99,94 % de réalisation).

		2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 016 504 €	2 076 369 €	2 037 482 €	2 075 025 €	+1,84 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 929 251 €	4 155 131 €	4 154 078 €	4 323 533 €	+ 4,08 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 508 153 €	1 249 436 €	1 306 491 €	1 198 775 €	-8,24%
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	0€	0€	25 786	
66	CHARGES FINANCIERES	262 864 €	247 475 €	205 865 €	207 628 €	+0,86 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	408 €	1 910 €	27 587 €	3 072 €	-8,86% €
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 453 €	0 €	0 €	0 €	0 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 747 633 €	7 730 320 €	7 731 503 €	7 833 819 €	+1,32%

Les dépenses de fonctionnement progressent légèrement en 2019 à un rythme très proche de celui de l'inflation (1,1% en moyenne sur 2019).

Les charges à caractère général restent stables malgré le développement des services de la commune (fonctionnement salle A Noste, augmentation fréquentation centre de loisirs, locaux associatifs).

Les charges de personnel connaissent une évolution plus marquée du fait des besoins en remplacement pour des affections graves mais aussi pour faire face aux nouveaux besoins (Salle A Noste, MNS, Médiathèque, Fréquentation centre de loisirs,).

La baisse conséquente des autres charges de fonctionnement est essentiellement due à l'intégration d'emprunt du SIEAM au budget de la commune qui entraîne une nouvelle imputation de cette charge.

RECETTES

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
013 – Atténuations de charges	120 000 €	158 367,92
70 – Produits des services	601 500 €	666 112,39 €
73 – Impôts et charges	6 184 085 €	6 493 838,51 €
74 – Dotations et participations	1 619 300 €	1 701 737,23 €
75 – Autres produits de gestion courante	642 980 €	658 848,51 €
76 – Produits financiers	90 €	82,77 €
77 – Produits exceptionnels	3 000 €	29 226,04 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 485 988 €	1 485 988,85 €
042 – Opérations d'ordre	214 158 €	214 158 €
TOTAL	10 871 101 €	11 408 360,22 €

Les atténuations de charges sont de 158 367,92 € comprennent le remboursement des rémunérations du personnel en arrêt de travail de longue durée (Congés longue maladie ou de longue durée).

Les produits des services pour 666 112,39 € (+110,74% de réalisation).

Impôts et taxes s'élèvent à 6 493 838,51 € (+ 105,03 % de réalisation). Ce chapitre comprend le produit des taxes foncières, de la taxe d'habitation, l'attribution de compensation versée par MACS, la taxe additionnelle sur droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, les droits de place et stationnement.

Les dotations et participations pour 1 701 737,23 € € (+ 105,09 % de réalisation). Elles sont composées principalement des dotations de l'état (DGF, Solidarité Urbaine et de Péréquation, FCTVA).

Les autres produits de gestion courante pour 658 848,51 € (+ 102,46 de réalisation) sont essentiellement composés de l'excédent des budgets annexes :

- Forêt : 315 000 €
- Camping : 195 000 €

Les opérations d'ordre pour 214 158 € concernent les travaux en régie (212 158 €) et l'amortissement d'une subvention (2 000 €).

		2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	63 670 €	136 568 €	129 615 €	158 368 €	+22,18%
70	PRODUITS DES SERVICES	350 208 €	539 305 €	495 161 €	666 112 €	+34,52 %
73	IMPOTS ET TAXES	5 819 776 €	6 196 250 €	6 471 742 €	6 493 838 €	+ 0,34 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 744 296 €	1 556 470 €	1 628 694 €	1 701 737 €	+ 4,48 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	397 536 €	482 670 €	585 884 €	658 849 €	+ 12,45%
76	PRODUITS FINANCIERS	93 €	86 €	83 €	83 €	0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	297 006 €	47 982 €	148 268 €	29 226 €	-80,29%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	30 453 €	0 €	
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 672 585 €	8 959 330 €	9 489 900 €	9 708 213 €	+ 2,30%

Nos recettes gardent leur dynamisme global et connaissent une hausse de 2,30 % à fiscalité inchangée.

Les atténuations de charges traduisent le phénomène évoqué concernant l'évolution de la masse salariale relative aux absences pour pathologie importante.

La forte évolution des produits de services traduit la hausse de fréquentation du centre de loisirs mais aussi le changement d'imputation des recettes de l'aire de camping-car qui relevait jusque à présent des Impôts et Taxes.

Ce changement d'imputation a été compensé sur le chapitre Impôts et taxes grâce au dynamisme des bases d'imposition et à l'évolution importante de la taxe de séjour (+ 70%) suite au travail entrepris depuis 2 ans sur ce sujet.

L'évolution positive des autres produits de gestion courante est le fruit du travail sur les budgets annexes dont les reversements ont encore progressé sur 2019.

EPARGNE

Le dynamisme du territoire permet de libérer des marges de manœuvre financières pour investir et moderniser le fonctionnement des services.

Niveaux d'épargne 2019

	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion (recettes réelles de F - recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	890 809 €	1 428 502 €	1 815 994 €	2 052 796 €
Intérêt de la dette	262 864 €	247 475 €	205 865 €	207 628 €
Epargne brute	627 945 €	1 181 028 €	1 610 129 €	1 845 168 €
Capital de la dette	914 579 €	645 583 €	537 724 €	958 363 €
Epargne nette	-286 634 €	535 444 €	1 072 405 €	886 805 €

Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : elle correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

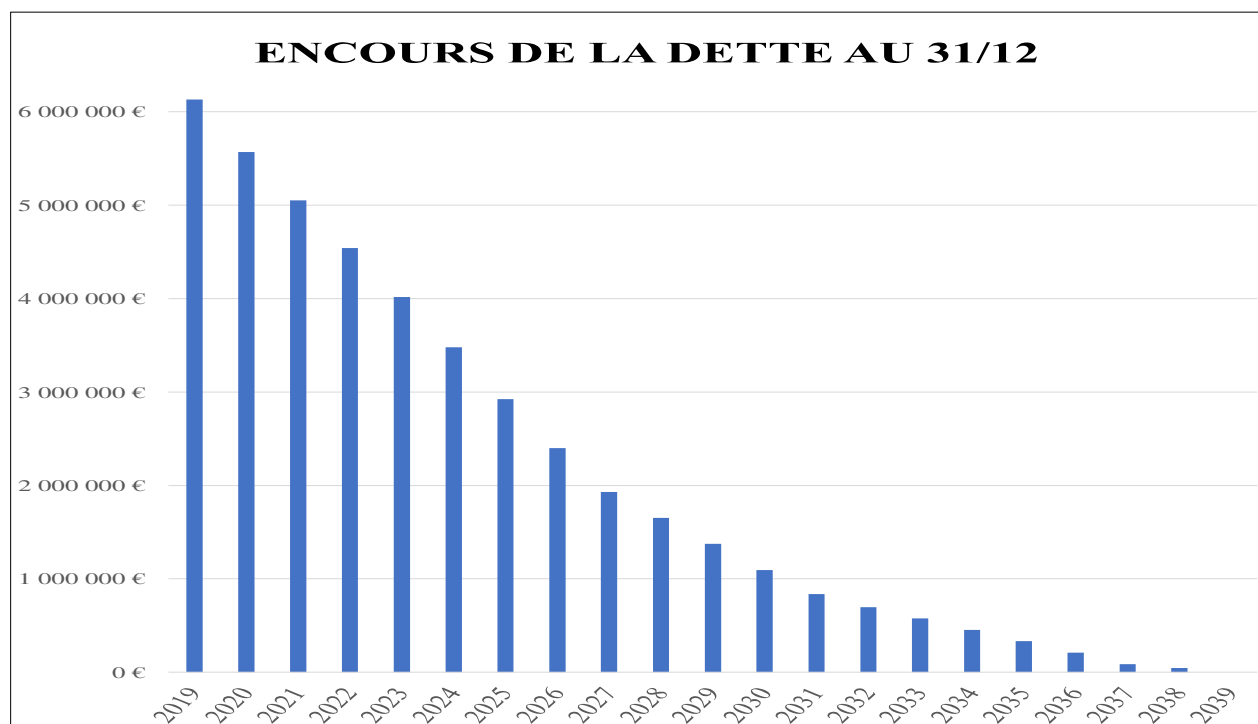
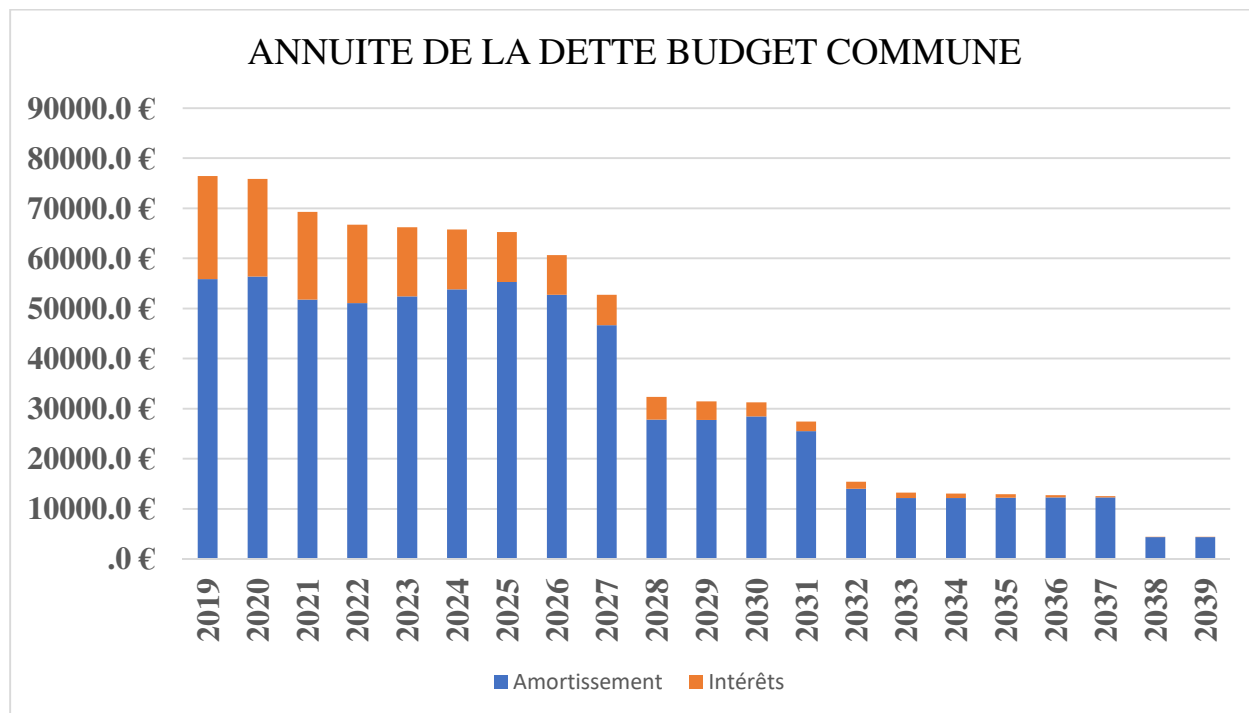
Epargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction du remboursement du capital. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

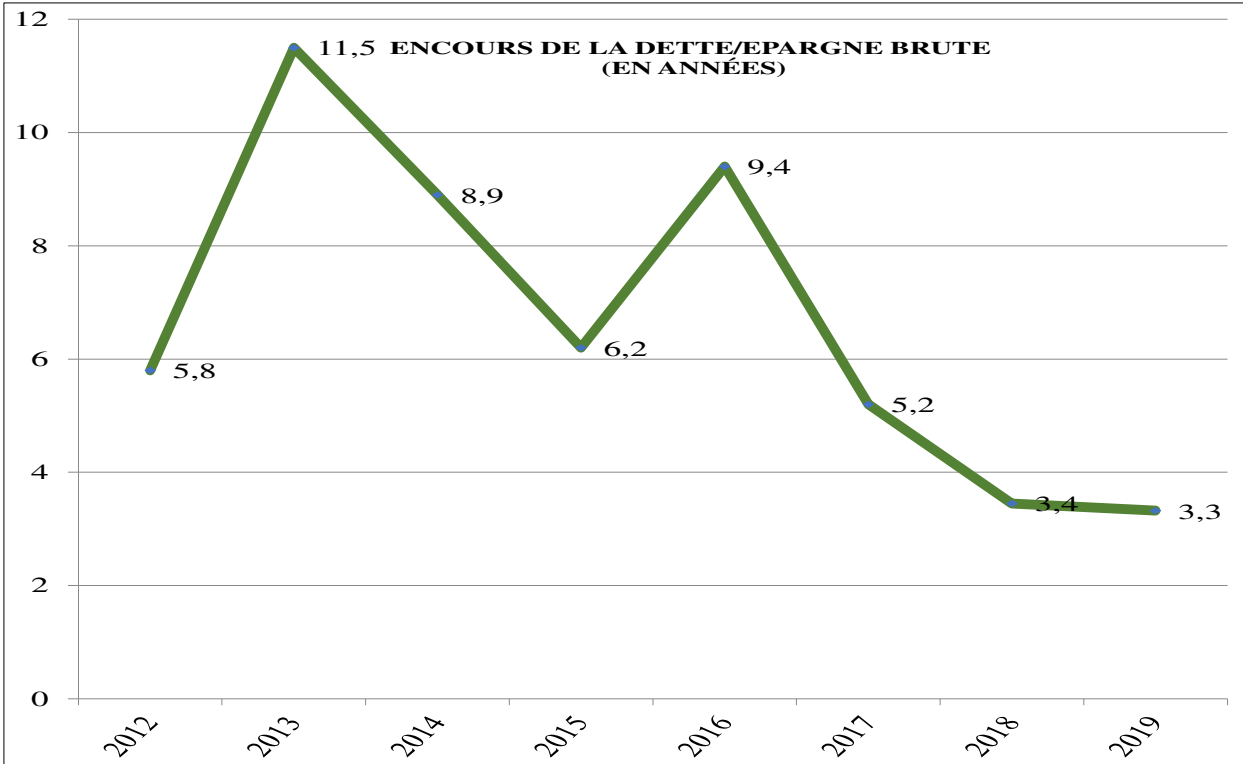
L'épargne brute dégagée par la commune est encore en hausse grâce à des efforts de gestion qui permettent une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement malgré les nombreuses réalisations, les nouveaux services développés, et l'augmentation du patrimoine à entretenir (bâtiment, espaces verts, ...). Cette gestion rigoureuse permet à la commune de profiter du dynamisme du territoire et des recettes qui en découlent.

L'épargne nette s'établit à 886 805 €, malgré le dernier remboursement relatif au portage du Bergeron qui impacte de manière importante ce ratio pour 2019.

Ces indicateurs montrent le travail réalisé pour donner des possibilités d'investissement plus importantes à la commune.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2019 BUDGET PRINCIPAL





2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 6 146 720,34 €.

Les restes à réaliser 2019 en dépenses s'élèvent à 3 188 919 €.

Les principaux travaux réalisés en 2019 sont :

- Construction médiathèque
- L'aménagement de la rue Daste
- La reconstruction du poste MNS
- L'aménagement de l'école Isle Verte
- L'aménagement du Pole EJS
- Le changement des gradins de la salle Roger Hanin et la construction de nouvelles loges
- Remplacement du camion polybenne
- Changement de chaudière au Pole Social
- Réhabilitation de la promenade Oxygène à Soustons Plage
- Entretien des poteaux incendie.

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
16 – Emprunts et dettes	958 662 €	958 363,55 €
204 – Subventions d'équipements versées	7 170 €	7 166,66 €
207 – Autres immobilisations financières	450 €	450 €
Opérations d'équipement	6 838 625 €	3 559 273,20 €
040 – Opérations d'ordre	214 158 €	214 158 €
041 – Opérations patrimoniales	828 407 €	828 356,29 €
001 Résultat d'investissement reporté	578 953 €	578 952,64
TOTAL	9 426 425 €	6 146 720,34 €

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 5 974 360,84 €.

Restes à réaliser au 31/12/19 : 1 085 184,95 €.

CHAPITRE	BP + DM 2019	CA 2019
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 835 013 €	1 920 083,55 €
13 – Subventions d'équipements	2 953 457 €	1 910 999,72 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000 000 €	800 000 €
001 – Solde d'exécution reporté	0 €	3 940,18 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 319 988 €	
024 – Produit de cessions d'immobilisations	2 000 €	
040 – Opérations d'ordre	487 560 €	510 981,10 €
041 – Opérations patrimoniales	828 407 €	828 356,29 €
TOTAL	9 426 425 €	5 974 360,84 €

Elles sont constituées :

- du FCTVA : 198 593,45 €
- de la Taxe d'aménagement : 364 777,10 €
- de subventions : 1 910 999,72 €

Les opérations patrimoniales pour un montant de 828 356,29 € concernent principalement l'intégration dans le patrimoine communal des emprunts portés par le SIAEM pour des opérations communes et du Bergeron.

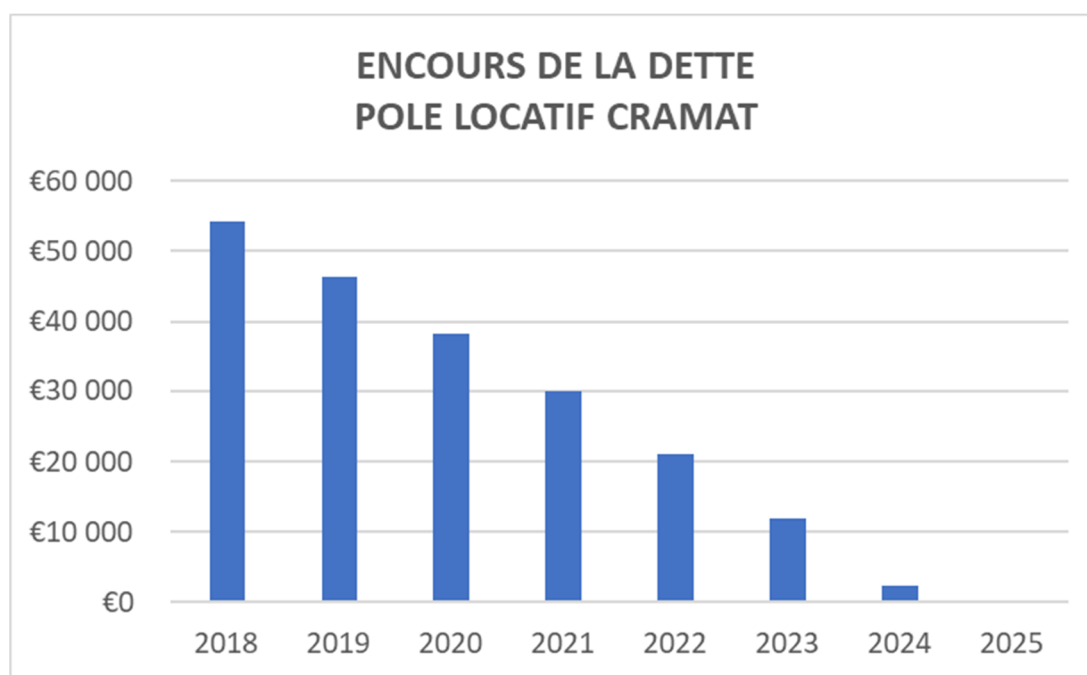
LES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES

POLE LOCATIF CRAMAT

FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	12 065 €	11 982,88 €
Recettes de fonctionnement	12 065 €	12 122,36 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	8 000 €	7 804,50 €
Recettes d'investissement	16 625 €	16 625,18 €

Les opérations concernant les revenus de location et le remboursement du prêt.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2019



FORET COMMUNALE

FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	549 270 €	520 618,90 €
Recettes de fonctionnement	717 189 €	804 001,26 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	33 620 €	16 423,29 €
Recettes d'investissement	33 620 €	33 619,00 €

La section de fonctionnement correspond en dépenses aux frais d'entretien de la forêt et le virement au budget principal, et en recettes aux ventes des bois qui cette année encore bénéficie d'un cours du bois avantageux.

AUCUN ENDETTEMENT SUR CE BUDGET ANNEXE

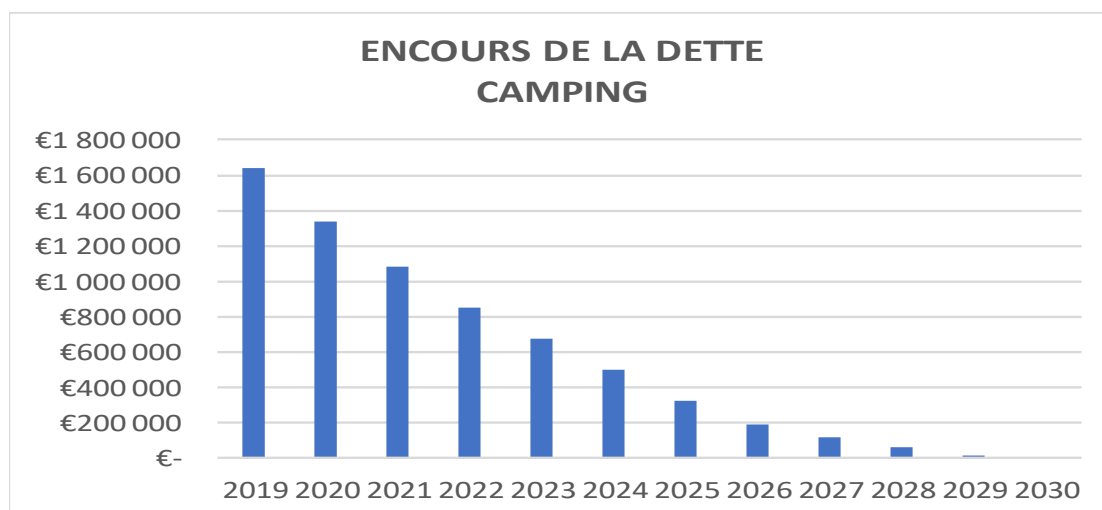
CAMPING MUNICIPAL

FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	614 537 €	570 841,65 €
Recettes de fonctionnement	760 160 €	760 558,33 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	317 608 €	317 231,01€
Recettes d'investissement	317 608 €	276 357,34 €

Les dépenses de fonctionnement concernent le virement au budget principal et le remboursement de frais à la Commune ainsi que le remboursement des intérêts.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la redevance de la SOGITCS.

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts.



CENTRE SPORTIF ISLE VERTE

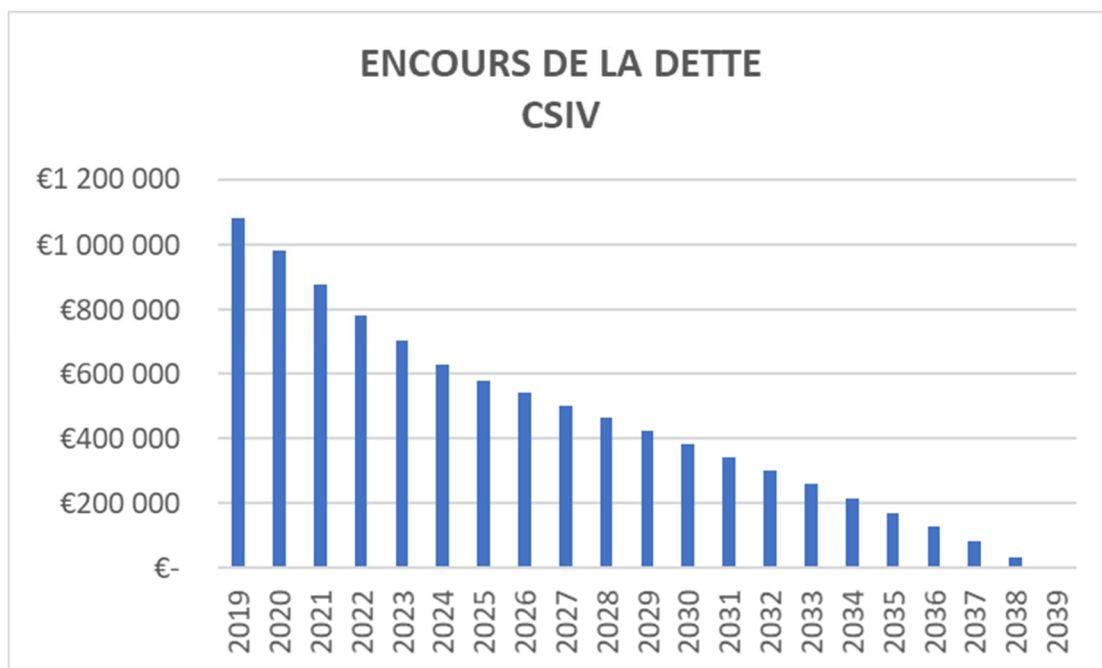
FONTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	178 640 €	83 688,39 €
Recettes de fonctionnement	178 640 €	212 667,72 €
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019
Dépenses d'investissement	2 255 546 €	1 833 443,51 €
Recettes d'investissement	2 255 546 €	1 944 689,21 €

Restes à réaliser : Dépenses : 403 908,22 €

Recettes : 225 660,22 €

Le fonctionnement reprend le remboursement de frais auprès de la Collectivité ainsi que le remboursement des intérêts d'emprunts.

Pour l'investissement les dépenses sont constituées essentiellement les remboursements d'emprunts et les travaux d'aménagement du Pôle de Sport de Pleine Nature de l'Isle Verte.



BUDGETS CONSOLIDES

INDICATEURS FINANCIERS

	BUDGETS ANNEXES				CONSOLIDES			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion (recettes réelles de F - recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	902 514 €	1 024 931 €	1 045 225 €	1 032 357 €	1 793 323 €	2 453 433 €	2 861 219 €	3 085 153 €
Intérêt de la dette	126 543 €	111 877 €	97 910 €	89 184 €	389 407 €	359 352 €	303 775 €	296 812 €
Epargne brute	775 971 €	913 054 €	947 315 €	943 173 €	1 403 916 €	2 094 081 €	2 557 444 €	2 788 341 €
Capital de la dette	364 566 €	409 183 €	357 472 €	378 310 €	1 279 145 €	1 054 766 €	895 196 €	1 336 673 €
Epargne nette	411 405 €	503 871 €	589 843 €	564 863 €	124 771 €	1 039 315 €	1 662 248 €	1 451 668 €
Encours de la dette au 31/12	3 351 842 €	2 860 733 €	2 349 437 €	2 770 927 €	9 266 247 €	8 962 263 €	7 930 943 €	8 902 669 €
Capacité de désendettement	4,32	3,13	2,48	2,94	6,60	4,28	3,10	3,19

BUDGET 2020

LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION.

En 2019, 80% des foyers ont payé la Taxe d'Habitation (TH) sur leur résidence principale pour la dernière fois. Les 20 % restant bénéficieront d'une exonération progressive entre 2021 et 2022.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure.

La compensation de cette suppression se fera par un dispositif fiscal en reversant aux communes la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB). Ainsi en 2021 le taux de la TFPB de la commune augmentera naturellement en intégrant le taux départemental (16,97% en 2019) sans que cela n'entraîne de hausse des impôts locaux pour les particuliers.

Pour les années suivantes la commune conserve son pouvoir de taux sur cette taxe.

En cas de différence entre le montant issu de la part départementale et celui de la taxe d'habitation perçue par la commune, un dispositif de compensation est prévu. Chaque commune se verra affecter un coefficient correcteur calculé comme suit :

$$1+ \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et TFPB transférée}}{\text{Produit global de la TFPB 2020}}$$

Si la commune est surcompensée (coefficient inférieur à 1) de plus de 10 000 €, elle devra verser l'excédent sur un compte d'avance aux collectivités.

Si la commune est sous-compensée (coefficient supérieur à 1) elle bénéficiera d'un versement du compte d'avance abondé par les collectivités surcompensées et de l'état si besoin.

Ce coefficient est fixé en 2020 avec une clause de revoyure dans 3 ans.

Les premières simulations sur les chiffres 2018 attribuaient un coefficient supérieur à 1 à Soustons.

Ce dispositif de compensation sera mis en place dès 2021, l'Etat percevra donc en 2021 et 2022 la part de TH sur les résidences principales encore existante.

Dans le cadre de la mise en place de ces dispositions le taux de TH est figé pour 2020, les communes ne peuvent pas le faire évoluer, le vote des taux concernera uniquement les taxes foncières (bâti et non bâti).

LA CRISE SANITAIRE

Les effets de la crise sanitaire touchent de manière importante les finances de la commune.

Certaines conséquences sont d'ores et déjà connues mais d'autres devront être évaluées à la fin de l'exercice.

L'importance des incertitudes liées à cette crise impose une grande prudence dans l'élaboration du budget 2020.

Les mesures évoquées par l'Etat dans le Projet de loi de Finances Rectificative pour 2020 afin de compenser les conséquences de la crise pour les collectivités ne sont pas, à ce jour, suffisamment précises pour être prises en compte.

Evaluation de l'impact financier de la crise sanitaire pour la commune de Soustons :

DEPENSES

	Chapitre	BP 2020	Commentaires
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-94 620 €	Baisse des consommations sur centre aéré et suite aux annulations de spectacle. Augmentation achats produits d'entretien et consommables. Suppression du cout des fêtes patronales et de la Tulipe.
012	CHARGES DE PERSONNEL	-70 000 €	Animateurs centre aéré, remplacement personnel absent, entretien locaux fermés, heures complémentaires.
	TOTAL	-164 620 €	

RECETTES

	Chapitre	BP 2020	Commentaires
70	PRODUITS DES SERVICES	-135 975 €	Aire de camping-car, Occupation du domaine public, 10 KM, Spectacles saison culturelle, Accueil de loisirs
73	IMPOTS ET TAXES	-348 300 €	Taxes de séjour, droit de place du marché, Taxe sur l'électricité, droit de mutation
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- 213 200 €	Loyers commerces, excédents des budgets annexes
	TOTAL	- 697 775 €	

L'impact de la crise sanitaire est évalué à une baisse de 532 855 € des ressources de la commune.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

La période actuelle invite à une grande prudence, dans ce contexte les 4 principes ayant gouvernés à l'élaboration du budget 2020 sont :

- Maîtrise des coûts de fonctionnement pour un service public de qualité
- Stabilité des taux d'imposition
- Optimisation des budgets annexes
- Recherche de financement partenarial (subventions)
- Garantie d'un niveau d'investissement ambitieux pour les Soustonnais.

I. FONCTIONNEMENT

A. RECETTES

Les recettes sont évaluées à 9 550 721 € pour 2020 :

	<u>Chapitre</u>	<u>CA 2019</u>	<u>BP + DM 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Différence</u>
013	ATTENUATION DE CHARGES	158 368 €	120 000 €	75 000 €	-45 000 €
70	PRODUITS DES SERVICES	666 112 €	601 500	495 725 €	-105 775 €
73	IMPOTS ET TAXES	6 493 838 €	6 184 085 €	6 081 909 €	-102 176 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 701 737 €	1 619 300 €	1 491 590 €	-127 710 e
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	658 849 €	642 980 €	411 950 €	-231 030 €
76	PRODUITS FINANCIERS	83 €	90 €	80 €	-10 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 226 €	3 000 €	5 000 €	+2 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	214 158 €	214 158 €	202 000 €	-12 158 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 485 989	1 485 988 €	787 467 €	-698 521 €
	TOTAL	11 408 360 €	10 871 101 €	9 550 721 €	-1 320 38€

Dotation globale de fonctionnement

Les dotations de l'état sont globalement en baisse de plus de 47 900, la commune ne bénéficiant plus de la dotation de solidarité urbaine.

Fiscalité

La réforme de la taxe d'habitation fige le taux de la taxe d'habitation et il n'est pas prévu d'augmentation des taux des autres taxes.

La crise sanitaire aura un impact important sur la taxe sur l'électricité et les droits de mutation, l'activité ayant été fortement ralentie pendant 3 mois, et la reprise n'apporte pas de d'évolution significative.

Excédents des budgets annexes

Par prudence il est proposé de ne pas intégrer les excédents des budgets annexes camping et CSIV au budget de la commune afin de garder des marges de manœuvre sur ces budgets dont l'activité a été fortement perturbée par la situation sanitaire.

Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement subissent aussi les effets de la crise sanitaire et du ralentissement des activités (Centre de loisirs, Recettes spectacles, ...).

B. DEPENSES

	<u>Chapitre</u>	<u>CA 2019</u>	<u>BP + DM 2019</u>	<u>BP 2020</u>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 075 025 €	2 129 300€	2 091 180 €	-38 120 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 323 533 €	4 332 200 €	4 505 100 €	172 900 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 786 € €	26 000 €	30 000 €	4 000€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 198 775 €	1 288 305 €	1 259 250	-29 055 €
66	CHARGES FINANCIERES	207 628 €	207 748 €	190 695 €	-17 053 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 072 €	3 100 €	14 100 €	11 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRES	510 981	487 560 €	717 412 €	229 852 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0 €	76 900 €	150 000 €	73 100 €
	TOTAL	8 344 800	8 551 113 €	8 957 737	406 624 €

Les charges à caractère générale sont réduites du fait des mois de la baisse d'activités même si les postes de fournitures ont été maintenus afin de pouvoir répondre aux besoins de la population.

Les charges de personnel augmentent suite aux recrutements de 2019 qui s'impactent sur une année entière, mais aussi aux recrutements pour la médiathèque, l'augmentation des besoins en matière de ménage, et la création de poste au service espaces verts.

Le chapitre 65 baisse essentiellement du fait de l'intégration courant 2019 des emprunts gérés par le SIEAM.

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un excédent de Fonctionnement de 592 983 €.

II. INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Pour information, le total des restes à réaliser sur les dépenses 2019 s'élève à 3 188 919 €.

Pour 2020 le remboursement du capital de la dette se monte à 565 000 €.

Les travaux en régie s'élèvent à 202 000 € et il convient de prévoir la participation à l'opération de logements sociaux pour un montant de 5 002 €.

L'enveloppe prévisionnelle pour de nouvelles opérations d'équipement est de 1 399 407 €.

B. RECETTES

Le montant des restes à réaliser sur les recettes 2019 s'élève à 1 085 184,95 €.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à :

- FCTVA : 295 300 €
- Taxe d'aménagement : 300 000 €
- Amende de police : 15 000 €
- Dotations aux amortissements : 717 412 €
- Subventions attendues : 148 714 €
- Virement de la section de fonctionnement : 592 983,65 €
- Cession d'immobilisation : 2 000 €

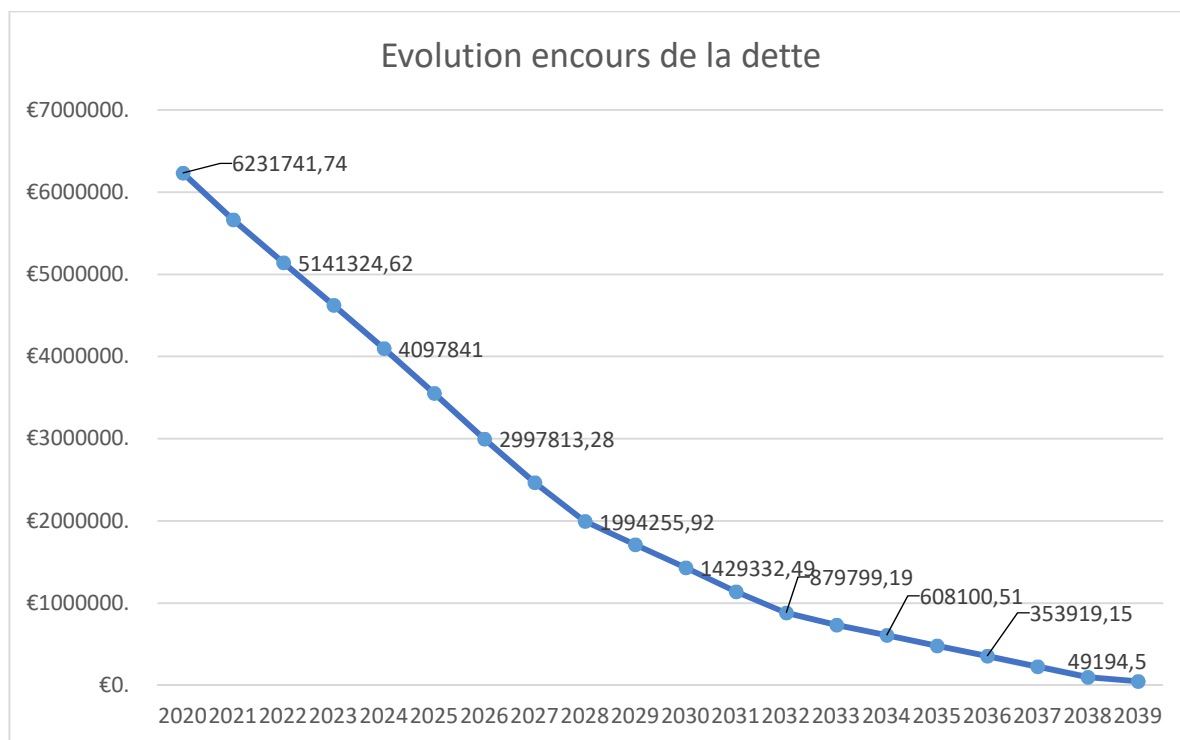
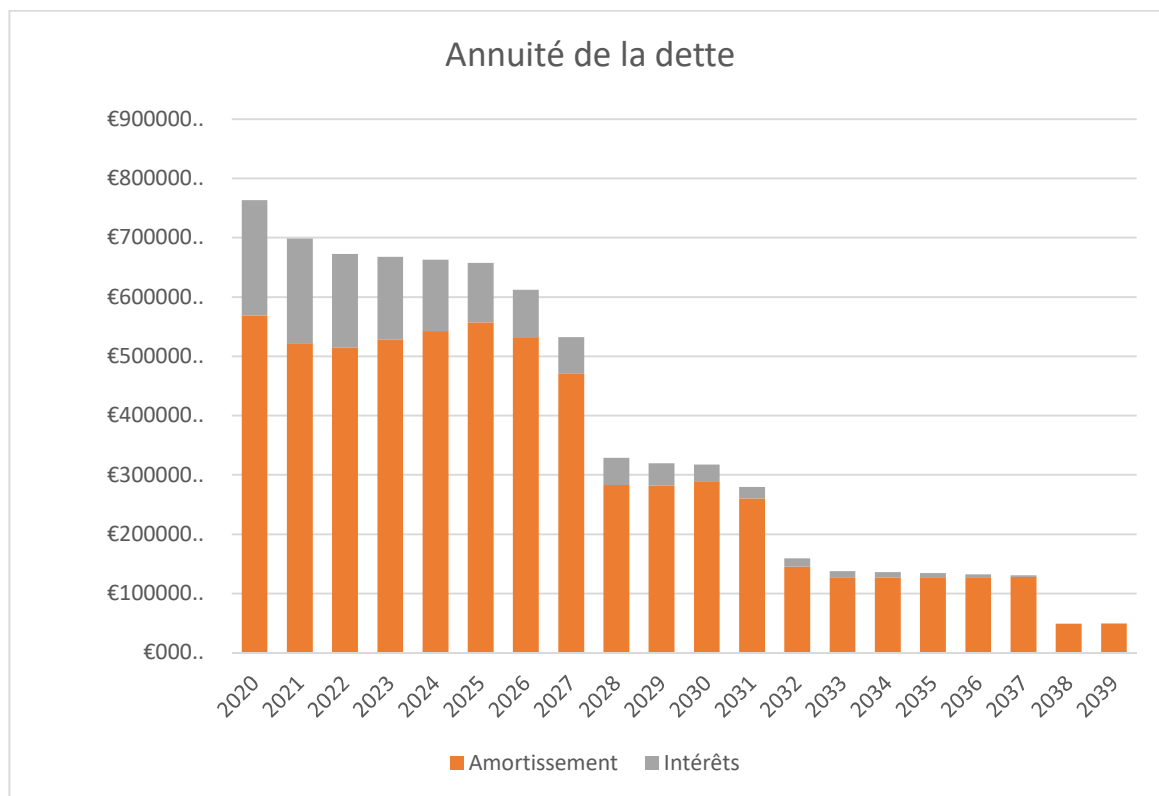
Soit un total 2 071 409,65 €

Le budget ne tient pas compte des dossiers de subvention déjà déposés, leur instruction ayant pris du retard du fait de la crise sanitaire.

Un emprunt d'équilibre de 100 000 € est prévu qui ne sera réalisé qu'en cas de nécessité.

ENDETTEMENT

Le recours à un emprunt de 100 000 € modifie à la marge la structure de notre endettement.



CAPACITE DE DESENDETTEMENT PROJETEE

